



Agression sur mineure avec 3 semaines d'ITT

Par **andre**, le **07/01/2010** à **17:39**

Bonjour,

je vous explique la situation. J'ai 16 ans et je me suis fais agresser par un adulte de 22ans, cette agression s'est produite dans mon lycée, je ne connaissais pas l'agresseur avant cet évènement.

Il m'a porté deux coups de poings au nez sans raisons valable, j'ai trois témoins qui pourrons témoigner. J'ai porté plainte a la gendarmerie de ma ville. J'ai d'abord vu un médecin généraliste qui ma tout d'abord prescrit un jour d'ITT, et qui m'a ensuite envoyé consulter un ORL qui lui a décelé un cal osseux, un déplacement de la paroi entraînant une gêne respiratoire.

Il m'a fait une ordonnance décrivant les dommages et en émettant la possibilité de lésions plus importantes et le besoin de rhinoplastie, je dois le revoir dans deux semaine pour qu'il me rajoute probablement des ITT et des lésions. j'ai aussi vu un dentiste car j'ai peut-être un dents qui serat dévitalisée

Je voudrais savoir maintenant combien de dommages et intérêts je peux demandé étant donné des faits. Merci pour votre aide.

Par **chris_idv**, le **09/01/2010** à **22:04**

Bonjour,

Tenez précisément le décompte des dépenses et faites réaliser des devis pour toutes les dépenses médicales inhérentes à cette agression.

Il est également de votre intérêt de vous faire représenter par un avocat spécialisé.

Salutations,

Par **jeetendra**, le **09/01/2010** à **22:20**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE QUIMPER [/fluo]

7, rue du Palais
29000 QUIMPER
Tél. 02.98.53.67.34

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE BREST[/fluo]

Rue de Denver
29200 BREST
Tél. 02.98.44.31.84

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE MORLAIX[/fluo]

6, allée Poan Ben
29600 MORLAIX
Tél. 02.98.63.37.64

Bonsoir, prenez contact avec l'Ordre des Avocats proche de votre domicile afin d'avoir une consultation juridique avec un avocat (permanence victime d'infraction pénale), il vous sera expliqué la marche à suivre pour obtenir réparation de votre préjudice, courage et bonne soirée à vous.

Par **andre**, le **12/01/2010** à **12:56**

Je vous remerci de vous être occupés de ma question, vos informations me seront très utiles.